

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1341**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Liquidation de la ZAC Tonkin II - Acquisition des fonciers et volumes relatifs aux espaces publics situés dans la ZAC Tonkin II dont le concessionnaire est la SERL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1341**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Liquidation de la ZAC Tonkin II - Acquisition des fonciers et volumes relatifs aux espaces publics situés dans la ZAC Tonkin II dont le concessionnaire est la SERL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), par concession en date du 26 mars 1973, approuvée par l'autorité préfectorale le 5 mars 1974, l'aménagement de la deuxième tranche de la zone de rénovation urbaine du quartier du Tonkin à Villeurbanne, déclarée zone d'aménagement concerté (ZAC) par arrêté ministériel de création en date du 10 janvier 1972.

Préalablement à la location des terrains, ont été établis les documents suivants :

- plan d'aménagement de zone (PAZ) et son règlement,
- cahier des charges de construction et de jouissance,
- cahier des prescriptions techniques et limites de prestations,
- plan de contraintes concernant le présent programme.

Le document d'urbanisme applicable aujourd'hui est le plan local d'urbanisme (PLU), approuvé par délibération n° 2005-2826 du conseil de Communauté en date du 11 juillet 2005, devenue exécutoire.

Dans le cadre de la liquidation de cette opération, il convient de régulariser entre la SERL, aménageur, et la Communauté urbaine, les fonciers ayant trait aux espaces publics communautaires de voirie et les fonciers ayant fait l'objet de baux à construction.

Il s'agit en l'occurrence du transfert des parcelles de terrain et volumes, ci-après désignés et cadastrés, dépendant de la ZAC Tonkin II à Villeurbanne et représentant une superficie totale de 4 981 mètres carrés, devant être intégrés dans le domaine public de voirie, telles qu'ils figurent au plan ci-joint :

1° - Parcelles de terrain

Références cadastrales	Surface	Adresse
BI 32	535	boulevard du 11 novembre
BI 81	336	avenue Galline
BI 83	22	rue Dutrievoz
BI 82	550	rue Dutrievoz
BI 85	1	rue Melies

BI 86	2 219	rue Melies
BI 18	80	rue Keaton
BI 46	618	rue Allende
BI 48	215	rue Allende
BI 72	405	rue Galline

2° - Volumes

- place Rivière (programme hôtel des Congrès et n° 26 au plan ci-joint)

Volume 1 en élévation sur la parcelle de terrain BI 38 (ancienne parcelle K 879), volume de forme irrégulière (trémie).

Tel que ce volume est défini dans l'état descriptif de division en volumes dressé par maître Pinçon, notaire à Lyon, suivant un acte en date du 18 et 20 juillet 1978.

- 4 et 6, avenue Salvador Allende (programme centre commercial Samouraïs II et n° 25 au plan ci-joint)

Volume 1 (trémie) : volume de forme irrégulière d'une surface de 550 mètres carrés environ.

Tel que ce volume a, pour assiette cadastrale, la parcelle section BI n° 40 et tel qu'il est défini dans l'état descriptif de division en volumes dressé par maître Pinçon, notaire à Lyon, suivant un acte en date du 23 mai 1978.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, l'acquisition par la Communauté urbaine de l'ensemble de ces parcelles de terrain et volumes interviendrait à titre gratuit ;

Vu ledit compromis,

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition à titre gratuit des fonciers et volumes relatifs aux espaces publics de voirie, situés dans la ZAC Tonkin II, dont le concessionnaire est la SERL.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0088.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211300 - fonction 824 et en recettes : compte 132800 - fonction 824 - exercice 2009 et en dépenses réelles au compte 211300 - fonction 824 à hauteur de 4 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.